



Aujourd’hui le 3 novembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 108 889 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 871 cas), 526 personnes sont hospitalisées (hausse de 27), dont 85 personnes sont aux soins intensifs. 34 nouveaux décès s’ajoutent, pour un total de 6 317 décès. De ces décès, 5 sont survenus dans les 24 dernières heures, 25 sont survenus entre le 27 octobre et le 1^{er} novembre et 4 sont survenus avant le 27 octobre. Les prélèvements réalisés le 1^{er} novembre s’élèvent à 15 512, pour un total de 3 169 438.

Tableau synthèse de l’évolution des données¹

Date	Cas confirmés	Décès ²	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
27 octobre	929	18	526 (-1)	89 (-2)	27 370
28 octobre	1 030	22	509 (-17)	78 (-11)	27 484
29 octobre	952	15	515 (+6)	81 (+3)	28 222
30 octobre	1 064	21	503 (-12)	82 (+1)	22 553
31 octobre	965	18	496 (-7)	84 (+2)	22 767
1 ^{er} novembre	1 037	12	499 (+3)	81 (-3)	15 512
2 novembre	871	5	526 (+27)	85 (+4)	ND

¹ Prendre note que la majorité des données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai de 24 heures supplémentaires et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

² Il est à noter également que les données antérieures à celles des 24 dernières heures présentées dans la colonne des décès ont été ajustées en fonction des dates réelles de décès, ce qui explique la variation de certaines données par rapport à celles présentées dans les précédents communiqués. Le bilan quotidien des décès est influencé par le temps requis pour la déclaration de décès par le médecin, la période nécessaire pour mener l’enquête attestant que le décès est bien attribuable à la COVID-19 et la saisie au système.

ÉTAT DE LA SITUATION DE LA PANDÉMIE AU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu à 13 h, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a fait le point sur la situation de la pandémie au Québec.

Le premier ministre a indiqué que, en regard du nombre de nouveaux cas, la situation est stable avec une moyenne de 1 000 cas par jour. Il a indiqué que la situation est inégale d'une région à une autre. Il a indiqué que la situation épidémiologique de la région de la Capitale-Nationale (hormis Charlevoix) s'était améliorée et que celle de Montréal s'était stabilisée. Toutefois, il a indiqué que la situation de deux régions se détériore soit dans Lac-Saint-Jean Est et Lanaudière Nord. Il a demandé un effort additionnel aux citoyens de ces deux régions.

Au niveau des hospitalisations et des décès, le premier ministre a indiqué que malgré une forte augmentation aujourd'hui, la situation est plutôt stable avec une moyenne d'environ 500 hospitalisations. Concernant la deuxième vague, le premier ministre a indiqué qu'il y a eu 61 décès par million d'habitants au Québec depuis le 1^{er} septembre, une situation nettement meilleure que celle d'autres états, mais a rappelé que la prudence restait de mise. Il a invité les Québécois à se serrer les coudes.

Questionné quant à la recommandation de la Santé publique du Canada concernant les masques de trois épaisseurs, le D^r Arruda a indiqué qu'il appuyait la recommandation et a rappelé que la CNESST effectuait des travaux visant à établir des standards pour les couvre-visages.

Le ministre de la Santé a indiqué que des changements de zones régionales d'alerte étaient possibles. Il a notamment indiqué que les Îles-de-la-Madeleine devraient passer au niveau orange prochainement.

APPUI AUX ENTREPRISES DES RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE

À la suite de l'annonce de la prolongation de la fermeture de certains établissements commerciaux situés dans les régions en alerte maximale (zones rouges), le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, a réitéré son appui aux entreprises touchées et a rappelé les mesures de soutien mises en place, dont l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

L'AERAM s'adresse aux entreprises bénéficiant du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) ou du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME). Elle permet aux établissements visés par des ordres de fermeture, comme les bars et les restaurants, mais également à ceux offrant des activités de loisirs ou de sports organisées dans un lieu public, d'obtenir un pardon de prêt pouvant aller jusqu'à 15 000 \$ par mois (maximum de 80 % du montant du prêt accordé) afin de payer leurs frais fixes.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

MISE À JOUR DES PALIERS D'ALERTE RÉGIONALES

La Santé publique a procédé à une mise à jour des paliers d'alerte pour les régions du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de Chaudière-Appalaches. Ainsi, l'ensemble de la région sociosanitaire du **Saguenay-Lac-Saint-Jean** passe au palier **rouge**. L'ensemble de la région sociosanitaire de **Chaudière-Appalaches** passe également au palier **rouge**. Les MRC de **Montmagny**, de **L'Islet** et des **Etchemins**, qui étaient les seuls secteurs au palier orange, passent ainsi au palier **rouge**.

Les mesures associées à ces changements de zones, comme la fermeture des bars et des restaurants, sont entrées en vigueur le 2 novembre dès 00 h 01, soit dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre. **Celles concernant le milieu scolaire et sportif entreront en vigueur dès le mercredi 4 novembre.**

Les mesures applicables pour les zones rouges sont en ligne [ICI](#).

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

CAFÉ WEB AVEC LA MINISTRE NADINE GIRAULT - NOUVEAU PROGRAMME DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION POUR LES MRC ET LES MUNICIPALITÉS

Le mardi 10 novembre 2020 à 9 h, en présence de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Mme Nadine Girault, et du président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, se tiendra un Café Web gratuit portant sur un nouveau programme du MIFI.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a lancé le mardi 20 octobre dernier un nouveau programme qui vise à soutenir les actions menées dans toutes les régions du Québec pour attirer des personnes immigrantes et faciliter leur intégration et leur pleine participation à la vie de nos collectivités.

Le Programme d'appui aux collectivités (PAC) s'adresse aux municipalités et aux MRC et favorisera la concertation des acteurs régionaux qui veulent renforcer les relations interculturelles harmonieuses et rendre leur milieu encore plus inclusif.

Lors de ce Café Web, M. Frederico Fonseca, directeur général des opérations régionales, et M. Olivier Roy, directeur des politiques et programmes de relations interculturelles, vous présenteront ce programme qui soutient des actions visant à réunir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes pour faire de l'immigration un facteur de prospérité et de vitalité des régions.

Pour vous inscrire à cette activité, cliquez [ICI](#).

SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 2 novembre 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA

Lors d'un point de presse tenu ce matin, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, accompagné de la vice-première ministre et ministre des Finances, Chrystia Freeland, de la ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international, Mary Ng, et des administrateurs en chef de la santé publique du Canada, a d'entrée de jeu offert ses condoléances à la suite des attentats de Vienne.

Il a indiqué que la deuxième vague frappe fort dans plusieurs états du monde et a rappelé l'importance d'agir rapidement pour contrer la propagation, notamment en limitant les contacts, en téléchargeant l'application et en respectant les consignes sanitaires. Il a indiqué qu'il est encore possible d'aplatir la courbe comme ce fut le cas au printemps.

Le premier ministre a annoncé que le programme CanExport va aider les entrepreneurs à s'ouvrir aux marchés électroniques internationaux.

Il a rappelé le dépôt hier d'un projet de loi qui vise à concrétiser la prolongation de la Subvention salariale jusqu'en juin 2021, la nouvelle subvention de loyer commercial et un soutien pour les entreprises touchées par le confinement.

Enfin, le premier ministre a annoncé un investissement de 7,5 millions pour les agriculteurs québécois visant à mieux protéger leur santé et celle des travailleurs. Les demandes seront acceptées via La Financière agricole du Québec (FADQ) du 14 décembre 2020 au 26 février 2021.

PROGRAMME AIDE D'URGENCE DU CANADA POUR LE LOYER COMMERCIAL

Le gouvernement du Québec a confirmé hier que la bonification au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) pour les petites entreprises québécoises est maintenant disponible. Conformément à l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, le programme de bonification du Québec sera administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) afin d'alléger le processus d'application pour les propriétaires d'immeubles commerciaux du Québec.

Dès aujourd'hui, la SCHL communiquera par courriel avec les propriétaires d'immeubles québécois ayant souscrit à l'AUCLC en vue de leur indiquer la marche à suivre simplifiée pour obtenir le remboursement correspondant à la bonification du Québec. Les propriétaires concernés sont donc invités à mettre rapidement à jour leur dossier pour obtenir le remboursement auquel ils ont droit.

Rappelons que cette mesure a été mise en place par le gouvernement du Québec pour maximiser la participation des propriétaires d'immeubles commerciaux à l'AUCLC dans le but de diminuer la pression financière sur les commerçants locataires. Grâce au programme de bonification du Québec, les propriétaires d'immeubles commerciaux situés au Québec qui se sont engagés à absorber une perte de 25 % en s'inscrivant à l'AUCLC recevront une somme équivalant à 12,5 % du coût total du loyer, ce qui réduira leur perte de moitié.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

LES SERVICES EN SANTÉ MENTALE AU QUÉBEC

Lors d'un point de presse tenu hier, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, monsieur Lionel Carmant, a annoncé un investissement supplémentaire afin d'améliorer l'offre de soins et de services psychosociaux et en santé mentale pour la population du Québec, notamment par la diminution des listes d'attente.

Le montant de 100 M\$ sera réparti en cinq volets :

- 35 M\$ pour permettre l'achat de services en santé mentale;
- 31,1 M\$ pour maintenir le rehaussement des services psychosociaux et des services en santé mentale dans les établissements de santé et de services sociaux pour l'année 2021-2022;
- 19 M\$ pour créer et implanter des équipes d'éclaireurs, sur le terrain, qui iront à la rencontre des clientèles vulnérables et mettront de l'avant des actions de promotion, de prévention, de détection et d'intervention précoce des problématiques psychosociales;
- 10 M\$ pour reconduire un financement supplémentaire pour les organismes communautaires en santé mentale en 2021-2022;
- 4,9 M\$ pour déployer de façon accélérée la stratégie numérique en prévention du suicide et le rehaussement de la ligne 1 866 APPELLE.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

PROLONGATION ET ÉLARGISSEMENT DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES TOURISTIQUES

Vendredi dernier, la ministre du Tourisme a annoncé la prolongation de l'Entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET) jusqu'au 31 mars 2021, ainsi que l'élargissement des critères d'admissibilité au programme, ceci afin d'offrir à l'industrie touristique toute la flexibilité nécessaire pour mener à bien ses projets de développement numérique dans le contexte actuel.

L'EDNET, qui était arrivée à échéance le 31 mars 2020, vise à permettre aux associations touristiques régionales (ATR) d'accompagner les entreprises de leur région afin de les aider à déterminer les défis liés au développement numérique auxquels elles doivent répondre et à réaliser des projets de développement numérique. Les entreprises touristiques pourront donc bénéficier de l'enveloppe de 5,3 M\$ qui reste à leur disposition pour de tels projets.

Outre la prolongation du programme, certaines modifications sont apportées. En plus des clientèles déjà admissibles, l'aide est désormais accessible :

- aux organismes de services touristiques et aux **entités municipales**;
- aux entreprises dont la clientèle est un regroupement d'entreprises ou d'organismes, pour un maximum de deux projets par ATR.

De plus, les types de projets suivants s'ajoutent aux projets admissibles :

- La refonte d'un site Web ainsi que les projets d'applications mobiles et de réalité augmentée.

Les entreprises intéressées peuvent contacter leur ATR pour davantage de détails.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

DEUXIÈME APPEL À PROJETS DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Le deuxième appel à projets concernant les deux volets du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) sera officiellement lancé le 6 janvier 2021 et prendra fin le 17 février 2021. Publié en juin 2019, le PRCMHH vise à restaurer des milieux humides et hydriques ou à en créer de nouveaux pour contrebalancer les pertes inévitables de tels milieux. Il encourage, du même coup, le développement de l'expertise québécoise dans le domaine. Il s'adresse aux municipalités régionales de comté, aux municipalités locales, communautés autochtones, organismes de conservation, entreprises privées propriétaires de terrains et sociétés d'État.

Le programme, qui en est à sa 2^e année, bénéficie d'un budget de 30 M\$ sur trois ans provenant des contributions financières versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État entre le 16 juin 2017, moment où est entrée en vigueur la *Loi concernant la conservation de milieux humides et hydriques*, et le 31 décembre 2018.

Les appels à projets visent chacun des deux volets du PRCMHH :

- Le premier volet dispose d'une somme de 1 M\$ pour trois ans pour soutenir la réalisation d'études de préféabilité de projets de restauration et de création de milieux humides ou hydriques;
- Le second volet est assorti d'un budget de 29 M\$ pour trois ans pour soutenir la réalisation de projets de restauration et de création.

Lors du premier appel à projets lancé en février 2020, 48 projets ont été soumis, soit 36 au volet 1 et 12 au volet 2. Les projets sélectionnés dans le cadre du premier appel à projets seront annoncés bientôt.

Pour s'informer davantage sur ces appels à projets, cliquez [ICI](#).

DERNIÈRE CHANCE – WEBINAIRE POUR LES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT

Comment prévenir les impacts de la 2^e vague COVID-19 sur votre entreprise?

Le jeudi 5 novembre 2020 de 9 h à 10 h 15

Avec la collaboration de la société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ, la FQM vous invite à un 4^e webinaire dans le cadre de la crise de la COVID-19. Dans le contexte de la deuxième vague

COVID-19, il est plus important que jamais de mitiger les risques liés à la propagation du virus en entreprise et entre les travailleurs.

Au cours de ce webinaire, le Fonds et son équipe ast^{hu}ce vous présenteront des pratiques gagnantes et des cas vécus d'entreprise en matière de **santé, sécurité et mieux-être** au travail (conformes aux normes de la CNESST) pour limiter les impacts de la pandémie sur vos opérations et pour respecter vos obligations. Vous aurez aussi l'occasion de poser toutes vos questions en temps réel à M^{me} Monique Auger, de l'entreprise GCM Consultants.

Enfin, les experts du Fonds vous dresseront un **portrait rapide des impacts** de la COVID-19 sur l'économie et ce qu'ils anticipent pour différents secteurs d'activité du Québec.

L'équipe ast^{hu}ce est une équipe dédiée d'experts du Fonds qui a pour mission de prêter main-forte à ses entreprises partenaires en proposant des solutions stratégiques et opérationnelles en capitalisant sur l'humain comme force motrice de changement.

Exceptionnellement, il est possible pour les professionnels en développement économique et les directeurs généraux des MRC et leurs organismes délégataires d'inviter également leurs entreprises clientes à participer à ce webinaire.

VOS COURS ET WEBINAIRES DES PROCHAINS JOURS

Nouveauté

Vous demandez-vous comment bien gérer les financements reçus en lien avec la COVID-19?

La FQM se propose de vous accompagner dans la période de préparation budgétaire en prenant en compte le contexte particulier lié à la COVID-19 grâce à un webinaire intitulé « Aide financière COVID-19 et relance économique ».

Cette conférence Web prévue le 5 novembre à 14 h vise à :

- Présenter les options d'utilisation et de comptabilisation de l'aide COVID
- Identifier et évaluer les impacts sur la préparation du budget 2021
- Présenter les axes de relance économique (territorial, récréotouristique, commercial)
- Identifier des actions possibles pour relancer l'économie locale

La conférence sera animée par M. Philippe Gamache et M^{me} Julie Jacques de la firme Mallette.

[CLIQUEZ ICI pour vous inscrire](#)

À l'affiche dans les prochains jours

- [La gestion financière municipale](#) : le mardi 17 et le mercredi 18 novembre 2020 de 17 h 30 à 20 h 30

Quels cours suivre dans les deux prochaines semaines?

- [Le comité consultatif d'urbanisme](#) : le jeudi 5 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale](#) : le vendredi 6 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [La prise de décision en urbanisme](#) : le jeudi 10 et le vendredi 11 décembre 2020 de 9 h à 12 h
- [Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels](#) : le vendredi 13 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [Maîtrisez vos dossiers municipaux](#) : le samedi 14 novembre 2020 de 9 h à 16 h
- [Le service à la clientèle](#) : le samedi 14 novembre 2020 de 9 h à 12 h

Les prochains webinaires et cafés Web

À raison d'une session par semaine en moyenne, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) vous invite à participer à ses webinaires programmés pendant tout l'automne. *Cliquez sur votre sélection et laissez-vous guider.*

- Le jeudi 5 novembre 2020, à 9 h : [Comment prévenir les impacts de la 2^e vague COVID-19 sur votre entreprise \(Café Web\)](#)
- Le jeudi 5 novembre 2020, à 14 h : [Aides financières COVID-19 et relance économique](#)
- Le mardi 10 novembre 2020, à 9 h – [Nouveau programme du MIFI pour les municipalités et les MRC \(Café Web\)](#)
- Le mercredi 11 novembre 2020, à 14 h - [Tribune des municipalités sur les besoins en recherche sur l'eau](#)
- Le jeudi 12 novembre 2020, à 14 h - [Planifier et intégrer l'agriculture urbaine dans sa municipalité](#)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 14 h - [La Berce du Caucase, lutter efficacement contre une plante envahissante toxique](#)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 9 h - [La « Jauge » de l'évolution au temps de la COVID-19 : Un outil pour mieux situer les besoins d'amélioration et d'innovation des entreprises \(Café Web\)](#)
- Le mardi 24 novembre 2020, à 14 h - [L'accès aux documents et les élus-es : les grands enjeux](#)
- Le mardi 8 décembre 2020, à 14 h - [Médias sociaux : faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires](#)
- Capsule vidéo : Gérer à distance en mode télétravail ([disponible ici](#))

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

Les cours en formule privée

Tous les cours du Répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. Pour en savoir plus, communiquez avec nous au competences@fqm.ca.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fqm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : [téléchargez-le dès à présent en cliquant ici.](#)

INVITATION AU COLLOQUE DE L'AGRCQ 2020-2021

Le colloque de l'AGRCQ sera présenté sous forme virtuelle par 4 séries de webinaires. Les 2 premiers, complémentaires, présentés le 16 novembre (M^e Prunelle Thibault-Bédard) et le 7 décembre 2020 (MELCC) traiteront du nouveau régime d'autorisation environnemental, le REAFIE.

Fin janvier 2021, un bloc de conférences aura pour sujet commun : les inondations. Un dernier bloc, sur des présentations techniques et interactives, prévu en février 2021, visera des interventions en milieu hydrique (aménagement de ponceaux, intégration de bonifications environnementales dans les travaux d'entretien de cours d'eau agricoles ainsi que gestion des eaux pluviales en milieu non urbanisé). Plus de détails sur le site internet de l'[AGRCQ](http://agrcq.ca), section [Colloque](#).

Colloque 2020-2021

ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES REGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC

L'AGRCQ vous présente son colloque 2020-2021, en **mode virtuel** et à la carte.

WEBINAIRES	CONFÉRENCES WEB	CONFÉRENCES WEB
Le nouveau régime d'autorisation environnemental de la LQE, le REAFIE	Conférences web sur les inondations	Conférences web techniques et interactives
2 16 novembre et 7 décembre 2020	4 20 janvier 2021	3 3 février 2021
CONFÉRENCES	CONFÉRENCES	CONFÉRENCES
150\$* - 200\$ NON MEMBRE	100\$* - 100\$ NON MEMBRE	100\$* - 100\$ NON MEMBRE

OFFRE SPÉCIALE

TOUS LES ÉVÉNEMENTS WEB POUR 200\$* ou 250\$ pour les non membres

Détails et inscription agrcq.ca
Section Colloque

Partenaires majeurs

Québec MACCAFERRI MCI TBORCO

* Tarif membre

Crédit photo: Mélanie Jean, photographe

Le colloque est ouvert grand public. Des forfaits sont disponibles. N'hésitez pas à partager à tous vos contacts qui pourraient être intéressés par ces événements.

Pour information : direction@agrcq.ca

La formation municipale à distance

